

étaient d'abord destinés à faire des jeunes gens des avionneurs de terre dans le C.A.R.C. et dans l'aviation civile ou dans les manufactures d'aéroplanes. Après les débuts des hostilités, l'inscription à ces cours fut limitée aux jeunes gens qui manifestaient l'intention de s'enrôler dans le C.A.R.C. La formation donnée dans chacun des métiers de terre est celle prescrite par le C.A.R.C. et tous les élèves subissent l'examen médical prescrit. Ces projets sont en opération dans six provinces.

L'aide aux étudiants a été proposée aux provinces par le Gouvernement fédéral en avril 1939. Quatre provinces de l'Ouest et l'Île du Prince-Edouard ont accepté le projet. Le Fédéral et les provinces y contribuent à parts égales. Le projet a pour but de venir en aide aux étudiants de mérite académique reconnu, mais qui sont dans le besoin, à entreprendre ou à continuer un cours d'études conduisant à un diplôme dans une université reconnue ou un collège affilié. La somme maximum par étudiant ne doit pas excéder \$200 par année académique et la somme moyenne dans chaque province ne doit pas dépasser \$150. L'étudiant n'est pas tenu de donner une certaine somme de travail en échange de l'aide qu'il reçoit. Les étudiants appelés à bénéficier du système sont choisis par un comité nommé par l'université concernée.

Le projet de récréation et d'entraînement physiques a pris de l'envergure au cours de l'année. Il est présentement en opération dans les quatre provinces de l'Ouest et au Nouveau-Brunswick. Plus de 450 centres pour hommes et femmes ont été établis.

En raison de la guerre, certaines modifications ont été apportées à quelques-uns des projets; on s'est efforcé de former les jeunes gens à des occupations spécialisées telles que les métiers de machinistes et d'ajusteurs, mécaniciens de moteurs, tôliers et soudeurs à l'acétylène, toutes les industries importantes dans la production de matériel de guerre. Des cours de services radiophoniques, de sansfilisme et de menuiserie sont aussi donnés. On a continué d'aider à la formation des apprentis industriels par l'une des trois méthodes suivantes: (1) établissement de cours de métiers; (2) instruction technique sur les sujets qui se rattachent aux métiers d'apprentissage; (3) remboursement à l'employeur d'un certain pourcentage des gages payés à un apprenti entré à son service en vertu d'un accord pourvoyant à un enseignement défini dans l'occupation choisie et au maintien de l'apprenti en fonctions aussi longtemps qu'il y aura du travail et que ses services donneront satisfaction.

Chaque employeur n'a droit qu'à un nombre limité d'apprentis et promet que l'engagement de ceux-ci n'aura pas pour effet de déplacer aucun des employés antérieurement en fonctions.

En plus des dix-huit écoles de formation ménagère, des cours sur les occupations suivantes ont été donnés: cours de rafraîchissement en commerce; filles de table; vendeuses au détail; aide ménagère et aux convalescents; opératrices de machines à coudre automatiques; travaux manuels tels que tricotage et tissage et autres occupations ménagères spécialisées.

Les cours donnés pour les jeunes gens de la campagne sont très variés. Les programmes des cours d'agriculture en général ont été modifiés de temps à autre de façon à les adapter à la politique agricole des divers Ministères de l'Agriculture relativement à la production en temps de guerre. La durée des cours varie de 2 semaines à 5 mois. Des cours spécialisés ont été donnés sur la classification des œufs et des volailles, l'aviculture, l'apiculture, les fermes à fourrure, l'industrie laitière et la mécanique agricole.

L'enseignement technique et pratique de l'industrie minière et de la prospection est donné en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, dans le Québec,